



Problème de parking dans mon bail

Par **Kradihsoy**, le **17/07/2017** à **17:02**

Bonjour,

Je vous explique mon problème :

Il y a un peu moins d'un an j'ai commencé la location d'un appartement situé dans une résidence avec un portail à digicode.

Cette résidence est gérée par une agence mais mon propriétaire (qui est donc un particulier) à acheté un appartement dans cette résidence pour le louer.

Lorsque j'ai signé le bail, le propriétaire a bien coché la case "Parking" qui disait que j'avais le droit à l'accès au parking même si je n'avais pas de place nominative.

Or au cours de l'année, l'agence a décidé de changer l'accès au parking en enlevant le digicode du portail, en effet maintenant pour l'ouvrir, il faut avoir la télécommande distribuée par l'agence lors des "travaux" du portail.

Or quand je suis allé chercher ma télécommande, on m'a dit que je n'y avais pas le droit car je ne disposais pas d'une place de parking.

Aujourd'hui je n'ai donc plus accès au parking de l'endroit où j'habite alors que sur mon bail, il est bien marqué que j'ai le droit à un parking.

Je souhaite partir et je voudrait savoir si j'ai vraiment besoin de faire un préavis de 3 mois (ce qui à l'heure actuelle ne m'arrange pas du tout) ou si je peux rendre le bail "nul" (ou quelque chose comme ça) et partir dès maintenant.

Merci d'avance de vos réponses !
:)

Par **Lag0**, le **17/07/2017** à **19:39**

Bonjour,

Malheureusement, ce problème ne vous donne pas droit à réduction du préavis.

En revanche, vous pouvez exiger de votre bailleur qu'il respecte votre bail et donc vous fournisse un parking. Si impossibilité, vous devez obtenir au moins une réduction de loyer pour le manque de jouissance.